

Conseil municipal d'Écuras - Séance du vendredi 20/03/2026

La séance est ouverte à 20h34.

En tant que doyenne du conseil municipal nouvellement élu, Mme Joëlle BREJOU ouvre la séance. Mme BREJOU commence par demander une minute de silence pour M. Jacques NOBLET, ancien conseiller municipal d'Écuras de 2014 à 2020, décédé à l'âge de 79 ans.

1. Installation du conseil municipal et élection du maire

Mme BREJOU fait l'appel des conseillers municipaux élus, tous les membres étant présents, la condition de quorum est remplie.

Elle nomme ensuite comme secrétaires de séance Delphine GIBON et Nicolas BERTHET ; puis les assesseurs : Céline SAYETTAT et Thomas DEHÉE.

Les conseillers municipaux procèdent au vote du maire, à bulletin secret et à la majorité absolue.

Le résultat du vote est :

Nombre de bulletin	15
Nombre de bulletin blanc	0
Nombre de bulletin nul	0
Laetitia WAFFELAERT JHANJEE	14 voix
Fabien COLIN	1 voix

Mme BREJOU déclare Laetitia WAFFELAERT JHANJEE élue maire à la majorité absolue avec 14 voix.

2. Détermination du nombre d'adjoints et élection des adjoints

Mme la maire propose la désignation de 4 adjoints, le maximum autorisé pour la commune. La population ayant augmentée de 18%, il apparaît important que le nombre de délégués augmente aussi pour servir au mieux les habitants.

Le conseil municipal vote à l'unanimité le nombre de 4 adjoints au maire.

Mme la maire organise l'élection des adjoints à bulletin secret à la majorité absolue.

Une liste unique est présentée :

Ordre	Nom	Délégation
1er adjoint	Nicolas BERTHET	Bâtiments / Communication
2ème adjointe	Pascale COUROUBLE	Affaires sociales / Espaces verts
3ème adjoint	Anthony BOUDET	Voiries - Chemins
4ème adjointe	Delphine GIBON	Affaires financières / Animation

Le résultat du vote est :

Nombre de bulletin	15
Nombre de bulletin blanc	1
Nombre de bulletin nul	0
1. Nicolas BERTHET 2. Pascale COUROUBLE 3. Anthony BOUDET 4. Delphine GIBON	14 voix

La liste unique est élue à la majorité absolue avec 14 voix.
Aucune observation ni remarque n'est effectuée à l'issue des deux élections.
Le procès-verbal à destination de la préfecture est clos et signé à 20h58.

3. Lecture de la charte de l'élu local

Mme la maire procède à la lecture de la charte de l'élu local. Une copie du document intégral sera envoyée à l'ensemble des conseillers municipaux.

4. Vote des indemnités des élus

Mme la maire explique qu'aux élections municipales de 2014, le taux maximal d'indemnité autorisé pour le maire et les adjoints avait été appliqué.
Lors du renouvellement de l'équipe municipale de 2020, malgré une augmentation du taux maximum d'indemnité, le conseil municipal avait décidé de ne pas augmenter les indemnités à la demande des élus concernés.

Au vu de l'augmentation de la population communale ainsi que de la mise en place de nouvelles délégations, Mme la maire propose d'augmenter les indemnités du maire et des adjoints sans pour autant mettre en place le taux maximal applicable en 2026. Cette augmentation ainsi que le passage à 4 adjoints résulte en une augmentation d'environ 1,8% du budget de fonctionnement de la commune.

	Taux Maire	Indemnité brute maire EUR	Taux Adjoints	Indemnité brute/adjoint EUR
2014 - Taux maximum appliqué	31 %	1274.26	8.25 %	339.12
2020 - Sans changement	31 %	1274.26	8.25%	339.12
2026 - Taux maximum applicable	44.3 %	1820.96	11,77%	483.80
2026 - Taux d'indemnité proposé	40 %	1644.21	10%	411.05

Le conseil municipal vote à l'unanimité les indemnités du maire et des adjoints aux taux proposés.

L'ensemble des points obligatoires à l'ordre du jour ont été traités. Madame la Maire présente en complément les différentes commissions sur lesquelles les conseillers pourront se positionner lors du prochain conseil municipal.

Mme la maire propose enfin les dates suivantes pour les trois prochains conseils municipaux : vendredi 27 mars 2026, vendredi 10 avril 2026 et vendredi 24 avril 2026.

Ces prochains conseils concernent l'attribution des différentes délégations, l'établissement des différentes commissions thématiques ainsi que le vote du budget 2026.

La séance est close à 21h30.

